

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cinthia breton](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9d68de522e13c4b53516b40e>

Date d'obtention : 2022-06-03 18:49:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Parler, au jeune qui dénonce, à l'auteur et à la victime pour recueillir les informations
- Évaluer l'incident et poser des questions sans poser de jugement. Il est important d'être réconfortant.
- Vérifier les informations auprès des jeunes impliqués, demander à la victime si il y a d'autres personnes au courant
- Parler aux jeunes seul à seul et leur demander de ne pas divulguer l'information afin de protéger la victime.
- Parler à l'investigateur
- Protéger les jeunes qui ont parlé.
- Ne jamais consulter le matériel partagé
- Vérifier s'il s'agit d'acte d'intention impulsive ou malveillante
- Saisir l'appareil
- Faire appel aux policiers pour la suite

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Même s'il y a des adultes impliqués il est important de faire les démarches de la trousse sexto avec les jeunes impliqués
- Toujours commencer par rencontrer la personne qui dénonce même si ce n'est pas elle qui est impliquée.
- Un parent ne peut nous demander d'intervenir.
- On doit refuser d'intervenir à la demande d'un policier, nous ne sommes pas mandataire d'un service de police.
- Si on constate que c'est un acte malveillant on doit faire appel immédiatement aux services de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Aviser les parents que leur enfant investigateur ou victime
- Refuser d'aider le parent et le diriger directement à la police quand ce sont des jeunes qu'on connaît bien.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

